

PRÉFET DU VAL-D'OISE

LISTE DES MEDECINS AGREES POUR LES PERMIS DE CONDUIRE

ARRONDISSEMENT	PRATICIEN	ADRESSE	TELEPHONE
ARGENTEUIL	Dr DECLETY Jean-Loup	10, bd Maurice Berteaux 95100 ARGENTEUIL	01.39.61.81.24
	Dr HARDY Henri	63, av. Paul Vaillant Couturier 95100 ARGENTEUIL	01.39.61.98.32
	Dr REVERBERI Jacques Praticien Hospitalier	27, rue de la République 95100 ARGENTEUIL	01.30.25.71.80
	Dr LENOIR Fabien	Rés. Les Tuileries 1, rue des Vignerons 95110 SANNOIS	01.34.15.33.77
PONTOISE	Dr AVISSE Michel	6, Allée des Petits Pains 95000 CERGY	01.30.38.93.34.
	Dr BADONNEL Pierre	1, chemin Dupuis Brun (Allée de la Patinoire) 95000 CERGY	01.30.32.42.76 FAX : 01.34.20.01.17
	Dr RABANY Thierry	16, avenue Mondétour 95800 CERGY-ST-CHRISTOPHE	01.30.73.20.21.
	Dr SZIDON Philippe	2, Plants Bruns 95000 CERGY	01.34.24.88.88.
	Dr CHOISEAU Michel	7, Les Rayes Brunnes 95610 ERAGNY / OISE	01.34.64.10.60
	Dr BROSSE Olivier	7 ter, avenue Jean Mermoz 95300 PONTOISE	01.30.31.30.74.
	Dr GAUDINAT Gérard	7 ter, Avenue Jean Mermoz 95300 PONTOISE	01.30.30.05.22.
	Dr PAZAT Jean-Paul	137 rue de Paris 95150 TAVERNY	01.39.60.04.05
SARCELLES	Dr BAZELOT Patrick	1, bd de Montmorency 95170 DEUIL-LA-BARRE	01.39.84.03.74
	Dr BERASTEGUI	26, av Mathieu Chazotte 95170 DEUIL LA BARRE	01.39.83.44.22. 01.39.83.47.47.
	Dr POURSAIN Florence	26, av Mathieu Chazotte 95170 DEUIL LA BARRE	01.39.83.44.22. 01.39.83.47.47.
	Dr LAURENT Christian	7 av. Henri Barbusse 95470 FOSSÉS	01.34.72.20.29
	Dr MASSUELLE Jean-Louis	25, rue du Dr Paul Bruel 95380 LOUVRES	01.34.68.13.47
	Dr SIGWALD François	22 rue Carnot 95230 SOISY-S/S-MONTMORENCY	01.34.17.27.5

Mise à jour : juillet 2011

ANNEXE : NOTICE D'INFORMATION

1 - Si votre situation est l'une des suivantes :

- **Vous êtes candidat (e) au permis de conduire.**
- ou Vous sollicitez le renouvellement de votre permis de conduire.**

Pour :

- ⇒ la catégorie E(B) (voiture + remorque lourde);
- ⇒ la catégorie C (= permis "poids lourd");
- ⇒ la catégorie E(C) (= permis "super-lourd");
- ⇒ la catégorie D (transport en commun de personnes);
- ⇒ la catégorie E(D) (autocar + remorque lourde).

Vous souhaitez sous couvert de votre permis de conduire de la catégorie B, exercer à titre professionnel l'activité suivante :

(Ou vous sollicitez le renouvellement de l'autorisation d'exercer cette activité) :

- ⇒ chauffeur de taxi ;
- ⇒ conducteur d'ambulance ;
- ⇒ conducteur de véhicules affectés au ramassage scolaire ;
- ⇒ conducteur de véhicules affectés au transport public de personnes ;
- ⇒ enseignant de la conduite automobile.

Vous devez passer la visite médicale, à laquelle vous êtes astreint, au cabinet d'un médecin agréé par le Préfet dont le nom figure sur la liste ci-dessus ; il vous appartient de prendre directement rendez-vous avec le médecin que vous aurez choisi; qui ne peut en aucun cas être votre médecin habituel.

Pièces à produire le jour de la visite :

- Pièce d'identité en cours de validité.
- Permis de conduire.
- Dossier d'inscription réf. 02, si vous êtes candidat au permis de conduire.
- 2 photographies d'identité pour la visite médicale.
(ces photos devront être récentes, identiques, de face et tête nue.)
- Un flacon pour le test des urines.
- Le cas échéant, toute pièce médicale jugée utile pour l'examen sollicité.

Le montant de cet examen médical est de 33 €. S'agissant d'un examen de prévention pour l'obtention ou le renouvellement du permis de conduire, **il n'est pas pris en charge par la sécurité sociale et le médecin ne peut, en aucun cas, vous délivrer de feuille de maladie.**

En cas d'aptitude, le certificat médical vous autorise à conduire les véhicules des catégories de permis que vous détenez déjà, pendant le délai maximal de 2 mois qui suit la date de votre examen médical, en l'attente de l'établissement de votre nouveau permis de conduire que vous solliciterez en Préfecture ou en Sous-Préfecture muni :

- du certificat médical
- de deux photos d'identité
- de votre permis de conduire.
- de votre pièce d'identité en cours de validité

N.B. Si le médecin ne peut conclure d'emblée à votre aptitude, il peut solliciter l'avis d'un médecin spécialiste, **voire demander à ce que vous soyez examiné par la commission médicale préfectorale qui statuera, au regard de la sécurité routière, sur votre aptitude médicale à la conduite.**

Internet des services de l'Etat dans le département : <http://www.val-doise.gouv.fr>

5, Avenue Bernard Hirsch - BP 90310 - 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX - Tél. : 01 34 20 95 95 - Fax : 01.30.32.86.62

Au premier quadrimestre 2011, les délais moyens de délivrance s'élèvent à 45,2 minutes (certificats d'immatriculation) et 32,75 minutes (permis de conduire).

Retrouvez le délai d'attente hebdomadaire moyen de délivrance des certificats d'immatriculation et des permis de conduire sur :

<http://www.val-doise.gouv.fr>

2 – Dans toutes les autres situations vous devez adresser, par courrier, votre demande au secrétariat de la commission médicale :

**PREFECTURE DU VAL D'OISE
D.A.P.I.C Commission Médicale - BP 90310
95027 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél : 01-34-20-95-95**

Vous devez joindre à votre demande :

- ➔ l'imprimé de demande de visite médicale à télécharger sur le site de la préfecture : www.val-doise.gouv.fr ou à retirer en préfecture ou en sous-préfecture
- ➔ 1 enveloppe affranchie et libellée à vos nom, prénom et adresse, pour l'envoi de la convocation
- ➔ 1 photocopie de votre permis de conduire ou dans le cas d'une suspension, la photocopie de l'arrêté de cette suspension.